

# CONVENTION

## Entre la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau les Bus de l'Etang et le Collège Henri BOSCO à Vitrolles pour l'organisation des actions de prévention

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

ENTRE

La Métropole Aix Marseille Provence – réseau Les Bus de l'Etang situé Rond Point de la Pierre Plantée, BP 80072, 13742 Vitrolles représenté par Jean Claude Gaudin, Président en exercice

ET

Le collège Henri Bosco situé Avenue Font Ségugne 13127 Vitrolles, et représenté par Mme Paule CHICH, Principale du collège

### Préambule

La Métropole Aix Marseille Provence – Réseau Les Bus de l'Etang en partenariat avec les structures d'animations socio-éducatives et les établissements scolaires, a mis en place un programme de prévention et de promotion du réseau de transport « Les Bus de l'Etang ». Ce programme se concrétise par :

- **La présence des agents de Prévention - Médiation** à l'intérieur des bus, aux abords des haltes routières. Leurs missions sont d'assister les conducteurs, d'accompagner et d'aider tous les usagers du réseau avec une approche plus spécifique pour les publics jeunes et adolescents.
- **L'organisation et la gestion d'animations par le Service Prévention Médiation** : foot en salle, tournois sportifs... Ces animations sont mises en place par le service Prévention Médiation de la Métropole avec la participation des structures socio-éducatives partenaires et / ou des établissements scolaires associés. L'encadrement et la gestion de ces animations sont assurés par les animateurs référents de chaque structure participante et coordonnés par la responsable du service.
- **La participation active aux animations proposées par les structures et / ou les établissements scolaires**. Celles-ci doivent permettre d'effectuer un travail de sensibilisation et de promotion du réseau de transport, de réaliser avec les publics ciblés des actions autour des thèmes de la citoyenneté, du transport public et d'avoir une approche plus spécifique de sensibilisation et de prévention aux phénomènes de prédélinquance et d'incivilités.

Le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – réseau les Bus de l'Etang intervient auprès des structures par le biais :

- D'une participation logistique : mise à disposition de bus, attribution de récompenses.
- De la participation des agents de Prévention Médiation aux animations proposées: tournois sportifs, sorties de proximité...
- De l'intégration des agents de Prévention Médiation à la structure sur la base de projets définis avec la responsable du service.

**NB : Les agents de Prévention Médiation sont pilotés et assistés par les animateurs référents de la structure. Ils ne peuvent en aucun cas apparaître comme des porteurs de projets ou assurer la responsabilité d'un groupe.**

Ces actions sous-tendent les objectifs suivants :

- promouvoir le réseau de transport au sein des différents quartiers
- informer et sensibiliser les publics à l'utilisation du transport en commun
- Favoriser la rencontre entre les différents acteurs : conducteurs, contrôleurs, service prévention médiation et les publics adultes, jeunes et enfants
- mettre en place un travail spécifique de prévention avec le public « jeune » permettant de :
  - Créer avec eux des relations privilégiées en favorisant le dialogue afin qu'ils acceptent de respecter les règles de vie existantes sur le réseau
  - Les placer en situation de revalorisation et de responsabilisation par leur implication active à la mise en place des projets.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de préciser l'organisation, les obligations de chaque partie et le financement des actions de prévention prévues en accord entre le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau les Bus de l'Etang et l'établissement scolaire.

### **Article 2 : Durée**

La présente convention prendra effet à partir de sa notification et se terminera le 30 juin 2017.

### **Article 3 : Les actions prévues en 2016/2017**

#### **1. Dispositif « Classe relais »**

Le collège Henri Bosco accueille un dispositif validé par l'Inspection Académique intitulé « Classe relais ». Il consiste à regrouper une dizaine d'élèves de collèges scolarisés dans les établissements du secteur (Vitrolles, Marignane, Gignac la Nerthe, Saint Victoret,...) et repérés par leurs enseignants en raison de leurs difficultés scolaires (absentéismes importants, résultats insuffisants, comportements non adaptés...). Le dispositif « classe relais » vise à permettre aux élèves de faire une « parenthèse » dans leur scolarité pour

mieux appréhender les freins rencontrés et pouvoir ensuite les surmonter. Chaque session s'étale sur une durée de 6 semaines à 9 semaines pendant lesquelles, grâce à la mise en place d'une pédagogie adaptée (effectif réduit, apprentissage par des méthodes différentes que celles utilisées traditionnellement, atelier d'expression, orientation psychothérapeutique éventuelle selon le besoin exprimé....), les élèves vont pouvoir exprimer, comprendre et analyser leurs difficultés à partir d'un projet éducatif individualisé favorisant les apprentissages des savoirs fondamentaux.

Durant l'année scolaire 2016 – 2017, 4 sessions seront organisées.

Certaines activités seront reconduites sur chaque session : action de sensibilisation et d'information sur le réseau de transport, sorties de proximité, ateliers sportives, atelier arts plastiques.

Les objectifs sont de :

- Permettre aux élèves une (ré)appropriation des savoirs fondamentaux
- Favoriser l'échange, la relation entre les membres du groupe, les adultes encadrant les séances sportives permettant ainsi de favoriser la relation professeur/ élève et par transposition la relation adulte / adolescents
- Leur permettre de prendre conscience de leur capacité à faire et à être en valorisant leurs apprentissages par la validation d'un livret de compétence, les placer en situation de reprise de confiance en eux
- Les amener à dépasser leurs limites en valorisant les efforts et les progrès réalisés afin de contribuer à restaurer une identité positive et les accompagner sur la construction de leur projet scolaire
- Informer et sensibiliser les élèves à une utilisation « citoyenne » du réseau de transport

Les intervenants sont :

- une enseignante coordonnatrice du dispositif assurant l'enseignement des savoirs fondamentaux, le suivi des élèves et la relation entre les élèves et leur collègue d'origine
- un éducateur sportif du service Prévention Médiation de la Métropole accompagné des agents de Prévention Médiation
- une aide éducatrice du collège

## 2. actions de sensibilisation et d'information

Le fonctionnement de nombre de ces élèves : fonctionnement en groupe, sentiment d'anonymat, besoin d'aller vérifier les limites, pas ou peu de conscience des conséquences des actes posés... montre l'intérêt à développer auprès de ce public une action de sensibilisation, d'information et de prévention. Il est donc prévu d'intervenir auprès d'une dizaine de classes (4<sup>ème</sup>, classe SEGPA) à raison d'une séance d'une heure environ dans le cadre du programme d'éducation à la citoyenneté.

Ces interventions se font sous la forme d'échanges entre les élèves et les représentants professionnels du réseau (conducteurs, contrôleurs, service Prévention Médiation, Service communication).

Les objectifs sont de :

- favoriser les relations entre les élèves et les professionnels du réseau
- leur apporter des explications relatives au fonctionnement du réseau
- les prévenir et les sensibiliser aux conséquences des actes posés

## **Article 4 : Intervention du service Prévention Médiation**

L'éducateur sportif et / ou les agents de Prévention Médiation interviennent dans le cadre des ateliers sportifs et / ou culturels pour animer et encadrer les séances, lors de la séance

d'information et de présentation du réseau « Les bus de l'Etang ». Au démarrage de chaque session, le service Prévention Médiation de la Métropole accompagné d'un contrôleur du réseau intervient auprès du groupe d'élèves pour une séance d'informations et de sensibilisation à l'utilisation « citoyenne » du réseau. Les agents de Prévention Médiation accompagnent également toutes les sorties de proximité organisées par la coordinatrice dans le cadre de la classe relais.

## **Article 5 : Droits et obligations de chaque partie.**

Le collège s'engage à :

- Mettre à disposition les locaux ainsi que les fournitures nécessaires aux activités culturelles et artistiques
- Inscrire les participants aux animations prévues dans la présente convention avant le démarrage des activités permettant ainsi aux animateurs référents une organisation plus précise de l'activité.
- Communiquer au service Prévention Médiation de la Métropole le nombre de participants inscrits à chaque atelier.
- Garder la responsabilité des participants, l'activité ayant lieu dans le cadre des activités organisées par la structure.
- Organiser des rencontres entre les participants, les parents et les animateurs référents permettant aux participants et parents d'être acteurs des actions mises en place. Le service Prévention Médiation de la Métropole participera aux réunions de préparation.

Le service Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – réseau Les Bus de l'Etang s'engage à :

- Mettre à disposition du personnel (éducateur sportif, agent de prévention médiation ou responsable du service)
- Mettre à disposition un véhicule, ou permettre l'utilisation du réseau de transport si les deux parties conviennent de cette nécessité.
- Prendre en charge le financement des transports et en particulier des transports en commun privilégiés pour les sorties de proximité prévues.

## **Article 6 : Financement**

Le service Prévention Médiation de la Métropole assure la prise en charge financière des transports prévus dans le cadre des sorties de proximité à hauteur de 400 euros. A l'issue d'une consultation, le collège prendra à sa charge le solde de la dépense.

Au terme des actions définies dans la présente convention, le collège établira en collaboration avec la responsable du service de prévention médiation de la Métropole, une évaluation globale de(s) action(s) réalisée(s).

Fait en deux exemplaires originaux  
A Vitrolles, le

Le Président de la Métropole  
Jean Claude GAUDIN

La Principale du Collège  
Paule CHICH